

AVIS D'AUDIENCE SUR LES TARIFS

Hearst Power Distribution Company Limited a déposé une demande d'augmentation de ses tarifs de distribution d'électricité qui entrera en vigueur le 1er mai 2026.

Hearst Power Distribution Company Limited (Hearst Power Distribution) a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario en vue d'obtenir une augmentation de ses tarifs de distribution d'électricité entrant en vigueur le 1er mai 2026.

Le rajustement des tarifs faisant l'objet de la demande est déterminé à l'aide d'une formule liée à l'inflation et approuvée par la CEO, ainsi qu'à d'autres facteurs visant à favoriser l'efficacité de la distribution. Si la demande est approuvée telle quelle, la facture d'un client résidentiel type et d'un client de services généraux type de Hearst Power serait modifiée de la manière suivante :

Catégorie de client	Tarif mensuel
Client résidentiel (750 kWh)	2,63 \$ par mois
Client de services généraux dont la demande est inférieure à 50 kW (2000 kWh)	3,43 \$ par mois

D'autres clients, notamment des entreprises, seront également touchés. Il est important d'examiner la demande attentivement afin de déterminer si vous serez concernés par les changements proposés.

Hearst Power affirme que ses revenus de 2024 dépassaient le seuil fixé par la CEO. La CEO examinera la demande d'augmentation de Hearst Power dans le contexte de sa déclaration par rapport aux revenus.

L'augmentation des tarifs mensuels ci-dessus comprend une demande d'approbation d'un module d'investissement supplémentaire pour les coûts associés au remplacement d'un camion-citerne pour soutenir les opérations quotidiennes et d'urgence.

À SAVOIR

Il existe trois types d'audiences à la CEO : les audiences orales, les audiences électroniques et les audiences écrites. La Commission prévoit de traiter cette demande par voie d'audience écrite. Si vous estimez qu'avoir recours à un autre type d'audience serait préférable, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments.

Au cours de cette audience, nous entendrons les questions et les arguments des participants sur cette affaire. Nous entendrons également les questions et arguments des participants inscrits en tant qu'intervenants. Après l'audience, nous déciderons d'approuver ou non cette demande.

DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informés au sujet de cette demande et de participer au processus.

Visitez le site www.oeb.ca/fr/participez et utilisez le numéro de dossier **EB-2025-0033** pour :

- examiner la demande;
- envoyer une lettre comportant vos commentaires;
- présenter une demande pour devenir un intervenant.

DATES IMPORTANTES

Vous devez communiquer avec la CEO au plus tard le

4 décembre 2025 à :

- fournir des renseignements sur le type d'audience (orale, électronique ou écrite);
- présenter une demande en vue de devenir un intervenant.

À défaut de cela, l'audience se déroulera sans vous et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente procédure.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Si vous êtes une entreprise ou si vous demandez à devenir un intervenant, tous les renseignements que vous déposez seront disponibles sur le site Web de la CEO.

EN SAVOIR PLUS

Cette audience sera tenue en vertu de l'article 78 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*.



Ontario
Energy
Board

Commission de l'énergie de l'Ontario

 1 877 632-2727 ATS : 1-877-632-2727

 Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h

 oeb.ca/fr/participez

Hearst Power Distribution Company Limited

 705 372-2815

 Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h

 hearstpower.com